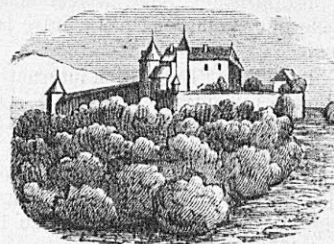




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
» » 6 mois » 2.—
Pour l'Etranger le port en sus.

Prix du Numéro 15 Cts.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

Prix des Annonces et Réclames.

Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts. la ligne ou son espace.

Réclames 50 Cts. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

BULLE, le 14 Novembre 1884.

A propos du Grand Conseil.

Nous avons déjà signalé à deux reprises l'insolente violation de la loi qu'a commise le Conseil d'Etat par la nomination de M. P. comme contrôleur à Domicidier. On n'a rien répondu, et que pourrait-on répondre en présence d'un texte de loi si formel qui exige du candidat des études déterminées, et en présence du fait évident, incontesté que M. P. n'avait point fait les dites études et ne possédait pas les qualités voulues. Les cas de ce genre sont d'ailleurs fréquents et se répètent tous les jours.

Le Conseil d'Etat s'inquiète bien peu des violations de la loi, de la constitution; il s'inquiète bien peu du serment qu'il a prêté de respecter cette loi et cette constitution! Et le peuple, que pensera-t-il de cet attentat commis ainsi publiquement et avec tant de sans façon? Hélas, il n'y a plus de peuple depuis qu'une bande s'est emparée du pouvoir par un coup d'Etat; il n'y a plus de loi, de constitution, ni de gouvernement; il y a un septemvirat à la tête de 4000 janissaires, employés choisis par lui, lesquels ayant à leur service et dévotion chacun deux créatures, composent les 12,000 électeurs qui nomment cet incomparable gouvernement. Nous sommes donc en état permanent d'insurrection; nous sommes hors la loi; et voilà pourquoi les chefs de cette bande ne connaissent d'autre loi que leurs caprices et leur bon plaisir. Les 12,000 autres électeurs fribourgeois seraient donc en droit de légitime défense s'ils opposaient la force à la force et chassaient cette camarilla éhontée.

Mais auparavant les députés de l'opposition ne devraient-ils pas déposer en Grand Conseil une demande de mise en accusation des septemvirs qui foulent aux pieds la loi avec tant de désinvolture. C'est ce que prévoit expressément la loi du 5 Octobre 1850 sur la responsabilité du Conseil d'Etat et de ses agents. Et s'il se trouve assez de moutons de Panurge pour donner carte blanche aux dits septemvirs, eh bien, que les députés de l'opposition se retirent en bon ordre. Ce sera alors le cas d'aviser aux autres moyens propres à briser l'oligarchie qui nous gouverne aussi ignominieusement et à rétablir la république dans notre canton.

LE LAIT,

sa manipulation et ses produits.

VIII.

Au moyen d'une nourriture substantielle choisie avec discernement on peut prolonger la période de lactation; les principaux facteurs dont il importe de tenir compte sont une bonne nourriture sous le double rapport de la qualité et de la quantité — il faut d'une part que le bétail trouve dans ce qu'il mange la compensation de ce dont l'organisme a besoin pour se conserver et de l'autre les matières nécessaires à la production du lait; pour une vache laitière du poids de 10 quintaux, il faudra que ses aliments renferment environ 1 kil. et $\frac{1}{4}$ d'albumine digestible; 6 kil. $\frac{3}{4}$

d'aliments non azotés, dont 0,2 kil. de matières grasses facilement digestibles. Le rapport entre les éléments azotés et non azotés doit être de 1 à 5 $\frac{1}{2}$. Les autres 5 kil. qu'une semblable vache absorbera, sont ce que nous nommons la partie inutile de la nourriture. En ce qui concerne la quantité des substances solides qui doit constituer leur nourriture, elle dépend du poids des animaux et des produits qu'on attend d'eux. On a encore fait la remarque que les grosses vaches sont plus avantageuses que les petites. Il faut nourrir le bétail avec une certaine uniformité; éviter les changements brusques et tenir compte des circonstances locales et du climat — c'est la raison pour laquelle les éleveurs de l'Algäu (Bavière) commencent par mettre leur bétail 1 h. par jour au pâturage; ils prolongent insensiblement ce temps; de cette façon ils ont toujours observé une augmentation de rapport, jamais de diminution; pour les génisses les graines de lin concassées et cuites développent les organes lactifères. Une petite dose de graine d'anis et de fenouil a également favorisé le développement des glandes mammaires, mais une fois que celles-ci ont atteint leur entier développement, il n'y a plus d'augmentation de production à escompter. Les éleveurs auront raison de se méfier des substances (poudres pour bestiaux) appelées *galactagogues* et autres substances secrètes, qui ont fréquemment produit des effets très pernicieux.

Dans les montagnes de pâturages pauvres et surtout au printemps, lorsque la végétation n'est pas encore avancée, il importe de fournir au bétail un fourrage agréable à prendre et aromatique auquel on ajoute un peu d'anis ou de fenouil pour les motifs sus indiqués. En Saxe, on a la curieuse habitude de mélanger la sciure de bois aux tourteaux, aux racinages à la mouture ou au son — la sciure devra être tamisée afin d'éviter les accidents. On doit éviter les marcs d'eau-de-vie dont les effets délétères ont été constatés.

La paille d'orge donne au lait un goût amer et celle de pois un goût répulsif — les betteraves, les carottes et les tourteaux d'huile de coco favorisent la saveur du lait — pris en très forte quantité le malt est irritant — il ne faut jamais dépasser 2 livres de cette matière et le rutabaga neutralise les effets qu'il peut produire — mais il importe surtout d'ajouter au fourrage d'hiver des tourteaux de colza, de son, d'avoine ou de froment.

En Suède le crottin de cheval constitue une partie de la nourriture des vaches, mais ce fumier doit provenir de chevaux bien nourris et de travail, afin qu'il soit plus fait — la quantité de fumier qu'on leur donne dans la presqu'île scandinave varie de 8 à 11 litres par jour. Il faut accoutumer insensiblement les vaches à cette nourriture si singulière — beaucoup d'entr'elles s'y accoutument facilement et très volontiers — c'est ce qu'affirme un Suédois qui est l'inventeur d'un procédé nouveau d'écremage, M. Schwarz à Hofgarden.

Au point de vue du rendement annuel, M. Fleischmann range les races dans l'ordre suivant (*). Race:

hollandaise	3,000 litres
d'Oldenbourg	2,800 »
de Schwytz brune	2,600 »
de Wals	2,550 »
de Montafun	2,550 »
de l'Algäu	2,500 »
de Breitenburg	2,500 »
de l'Ayrshire	2,500 »
anglaise	2,400 »
du Simmenthal	2,300 »
du Shorthorn	2,200 »
de Miesbach	2,200 »
de Limpurg (Souabe)	2,100 »
de Pongau	2,000 »

du S. Mürzthal	1,900 litres
d'Ausbach-Triesdorf	1,900 »
Grise de Hongrie	800 »

Si les vaches hollandaises donnent en effet le plus de lait il est par contre plus aqueux et moins riche en matières grasses. Il importe dans une exploitation laitière de savoir tenir compte non seulement de la quantité mais aussi de la qualité.

Une bonne vache laitière doit donner environ 2,000 litres de lait, — ce chiffre est souvent dépassé et atteint 2,500 litres. Un journal publié à Dargun (Mecklembourg) signale une vache de race hollandaise qui pendant 6 ans avait fourni une moyenne annuelle de 5,475 litres et qui avait donné pendant un temps relativement assez long 36 litres de lait par jour mais la quantité la plus forte qui soit signalée est celle d'une vache (race) qui en une année avait donné 8476,43 litres soit 22,32 par jour — une autre appelée « Jette noire », de race silésienne, très remarquée à l'exposition de Hambourg 1862, a donné en moyenne 21,96 litres par jour soit pendant l'année 8015 litres. Mais, nous avons hâte d'ajouter que ces chiffres ne sont hélas que des exceptions, les éleveurs devront les considérer comme tels; — ils constituent en vérité un rendement anormal.

(* Cette classification est purement fantaisiste et n'a aucune valeur en Suisse. (Dr KRÄMER.)

CONFÉDÉRATION

Consulats. — M. Strauch, de la maison Meyer et Strauch, à Brème, a été nommé par le Conseil fédéral consul de Suisse sur cette place.

Militaire. — Voici une comparaison très intéressante entre le poids de l'équipement des soldats allemands, français, anglais, autrichiens, italiens et russes et celui des soldats suisses. Les fusiliers suisses, dans leur équipement de campagne (le sac garni), portent un poids de 34 $\frac{1}{2}$ kilos, tandis que les Allemands ne portent que 28 kilos, les Français 27 $\frac{1}{2}$, les Anglais 28, les Autrichiens 27 $\frac{1}{2}$, les Italiens 30 $\frac{1}{2}$ et les Russes 31. Le soldat suisse est donc trop chargé. Il est du reste un fait connu, c'est qu'un homme ne peut porter facilement que le tiers de son propre poids, soit de 21 à 24 kilos. Si on lui donne une charge plus forte, il n'est plus maître de ses mouvements et devient une simple bête de somme.

Taxe militaire. — Le Conseil fédéral, à propos d'un recours, a décidé que le canton dans le territoire duquel un citoyen imposable a séjourné depuis le 1^{er} mai de l'année, était celui qui avait le droit de percevoir le montant de la taxe.

Epizooties. — D'après le récent bulletin du département de l'intérieur, le territoire suisse est complètement débarrassé des épizooties, sauf de la fièvre aphteuse, constatée dans trois étables de l'Appenzell.

Berne. — Les communes de Charmoille et de Fregécourt, ayant besoin de fonds, ont emprunté de l'argent en donnant leurs pompes en garantie. Comme elles n'ont pas payé au terme, ces pompes seront vendues à l'encan.

Schwytz. — Un Espagnol, vêtu d'un froc de crin, pieds nus et tête nue, est arrivé il y a quelques jours à Einsiedeln, où, en exécution d'un serment, il était venu à pied de Valladolid, en passant par Saint-Jean-de-Compostelle et par Lourdes. D'Einsiedeln, il s'est dirigé par le Tyrol sur Klagenfurt (Carinthie), d'où il compte marcher sur Agram, Serajewo, Sophia

et Constantinople, pour arriver enfin à Jérusalem. Ce pèlerin ne comprend pas d'autre langue que l'espagnol.

— Le jury de l'Exposition internationale d'hygiène de Londres vient de décerner à la distillerie d'eau de cerises de Schwytz la médaille d'argent.

Zurich. — Dans le scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche dans le 1^{er} arrondissement de Zurich, pour l'élection d'un député au Conseil national, M. Syfrig, le candidat radical, a obtenu 10,749 voix ; M. Ryf, 4,655.

Zoug. — Un propriétaire des environs d'Ingenbohl, rapporte le *Messenger de la Suisse primitive*, possède une vache qui du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre lui a donné par jour 30 litres de lait.

Le litre compté à 15 c. cela fait, pour un total de 3690 litres, en 4 mois la jolie somme de 553 fr. 50 pour une seule vache. Un joli rendement.

Grisons. — Au scrutin de ballottage de dimanche dernier, M. Raschein, démocrate, a été élu avec une petite majorité sur son concurrent, M. le landammann de Sprecher, conservateur catholique.

Tessin. — Le gouvernement tessinois a fait occuper par les gendarmes l'hôtel de ville de Lugano, dont le Conseil administratif refuse de payer l'amende de 2,500 francs imposée pour résistance aux ordres du Conseil d'Etat relativement à la tenue des registres électoraux.

Le Conseil fédéral, prévenu, a invité le gouvernement tessinois à suspendre l'exécution militaire commencée, jusqu'à la décision finale du conflit.

Vaud. — Une forte explosion de gaz a eu lieu vendredi matin, à la rue du Centre, à Vevey, chez M. Dick, bijoutier. Au moment où une domestique entra avec une lumière dans une chambre où il y avait, paraît-il, une fuite de gaz, une explosion se produisit. La porte fut repoussée violemment, de sorte que la domestique n'eut heureusement que la main de brûlée.

Le plafond de la salle tomba ; un agent de police fut renversé dans la rue et les vitres de la maison d'en face furent en partie brisées. Mme Dick est tombée évanouie.

Quant à l'appartement, il est complètement ravagé et les dégâts sont grands. Cette affaire a provoqué une grande émotion à Vevey. (Revue.)

Neuchâtel. — La maison Bouvier frères vient d'obtenir à l'Exposition internationale d'hygiène de Londres la médaille unique qui ait été décernée aux vins mousseux. Cette distinction, accordée à une maison suisse en concurrence avec de nombreuses maisons françaises, fait le plus grand honneur aux vins de Neuchâtel.

CANTON DE FRIBOURG

Postes. — Le départ de la voiture postale pour Farvagny aura lieu de Fribourg, dès le 15 novembre au 15 février prochain, à 3 h. 30 du soir au lieu de 4 h. 50 du soir.

Les Etreunes fribourgeoises.

Voilà pourtant un joli livre fribourgeois que tous les ménages devraient posséder.

Il y a de tout dans ce livre : un excellent almanach ou calendrier avec les foires, le tout émaillé de bons mots, de maximes et de conseils utiles ; un annuaire contenant la nomenclature de toutes nos autorités fédérales et fribourgeoises jusqu'aux syndics, ces braves agents du Conseil d'Etat ; des gravures, la chapelle des Marches, Hauterive et la figure du Président de la Confédération, M. Welti, ainsi que celle du père Suchard, l'excellent homme à l'excellent chocolat, dont le nom est peut-être aussi connu dans le monde que celui de M. de Bismark ; une partie littéraire où l'auteur a réuni avec un goût parfait toutes espèces de choses, contes, descriptions, biographies, poésies, histoire, agriculture, etc.

Il n'y a pas pour nos familles de livre plus agréable à conserver.

Quel bonheur aujourd'hui lorsque nous retrouvons les anciens *Berne et Vevey* qu'ont collectionnés nos pères depuis 40 ou 50 ans. Et cependant qu'est-ce qu'un almanach *Berne et Vevey* à côté du livre de M. le Professeur Louis Grangier !

A M. Grangier donc nos compliments et nos remerciements.

Nous recevons d'Estavayer une correspondance très intéressante au sujet de l'élection d'un conseiller communal qui a eu lieu dans cette ville dimanche dernier.

Le manque de place nous oblige à en renvoyer la publication au prochain numéro.

GRUYÈRE

L'ukase gouvernemental qui dissout le conseil municipal de Maules et place cette commune sous régie, a soulevé l'indignation générale.

On affirme que tous les motifs de l'arrêté du conseil d'Etat sont controuvés, pour ne rien dire de plus.

Il y a recours au Grand Conseil ; mais évidemment ce simulacre de souverain n'osera pas désavouer son comité de salut public ; la cour ne condamnera pas le roi. Il faudra donc que les bourgeois de Maules cherchent ailleurs la justice qui leur est refusée à Fribourg.

Mais l'atteinte portée à l'autonomie des communes, par l'arrêté qui frappe aujourd'hui celle de Maules, constitue un danger et une menace pour toutes les autres, pour celles spécialement où la majorité appartient au parti indépendant ou qui ne sont pas gangrenées du mal libertard.

Et voilà où l'on arrive en imposant aux communes pour syndics, des créatures du pouvoir, des personnalités antipathiques, intrigantes et désorganisantes.

Que les citoyens de tout le canton, qui tiennent à conserver à leur commune son reste de liberté, son autonomie, ses droits, qui ne veulent pas la laisser devenir une branche de l'administration centrale, qui croient que la commune est bonne et nécessaire dans notre vie politique, y réfléchissent ; qu'ils s'associent et avisent avant que leur tour d'exécution soit arrivé ! La cause est assez belle pour que nos citoyens les plus éclairés, les plus influents s'y intéressent, mais sans retard.

Nous recevons du village aux trois chars de choux et de carottes, qui sont allés fourrager les têtes de Fribourg, l'explication suivante sur la participation considérable qu'ont prise les citoyens à la votation du 26 Octobre dernier.

Les huppés du village, les collectionneurs de choux, de raves et de carottes, seraient allés chercher à domicile des électeurs qui avaient l'intention de négliger de venir voter. On a même dit, mais cela nous paraît incroyable, qu'ils avaient apporté eux-mêmes dans l'urne les bulletins de ceux qui n'ont pas voulu se déranger et sont restés chez eux.

Le procès de M^{lle} Caille.

M^{lle} Félicité Caille, à Sâles, s'est vu actionner par la commune de Sâles et condamner par le Tribunal de la Gruyère à payer à la dite commune de Sâles une somme de mille francs pour une sépulture privilégiée accordée à son père dans le cimetière de la paroisse.

M^{lle} Caille avait déjà, selon les pieuses intentions manifestées par son père, à son lit de mort, versé cette somme de mille francs entre les mains de M. le curé de la paroisse de Sâles.

Elle avait rempli, en remettant cette somme au curé pour les pauvres de la paroisse, un devoir de conscience et non une obligation légale. Mais cela ne faisait pas l'affaire des remuants municipaux de Sâles qui voulaient les mille francs pour les pauvres de la commune de Sâles seuls.

Le jugement rendu par le Tribunal de la Gruyère a été frappé d'appel. Le mémoire rédigé par M. l'avocat Stöcklin, le légiste que le barreau fribourgeois se plaît à désigner comme son représentant le plus disert et le plus habile, a été imprimé ; il fait ressortir avec la plus éblouissante évidence, l'erreur du juge de la Gruyère.

Il s'agissait dans ce procès de savoir, en fait, quelle était l'intention du père Caille lorsqu'il recommandait à sa fille de donner mille francs pour les pauvres de Sâles si on lui accordait d'être enterré à côté de sa femme.

Les mille francs devaient-ils revenir aux pauvres de la commune de Sâles ou à ceux de la paroisse de Sâles ?

M^{lle} Caille affirmait que l'intention de son père était que ces mille francs revinssent aux pauvres de la paroisse et non pas seulement à ceux de la commune de Sâles. Qui mieux qu'elle pouvait interpréter les paroles de son père à son lit de mort ?

Mais voici où se produit le scandale. M. le curé de Sâles, appelé comme témoin à la barre du Tribunal, dit, lui aussi, que le défunt lui a parlé, au suprême moment, de ces mille francs ; mais ce don il le voulait expressément et exclusivement en faveur des pauvres de la paroisse.

Les purs, les seuls bons du conseil communal de Sâles, assistés de M. l'avocat Wuilleret, ne rougirent point de déferer le serment au témoin et l'on vit à la salle du Tribunal de Bulle, un prêtre debout devant le crucifix, la main droite levée vers le ciel, invoquer le nom de Dieu en même temps que le président, Louis Morard, lui parlait code pénal et maison de force. M. le curé de Sâles jurait qu'il avait dit la vé-

rité, toute la vérité, rien que la vérité, sans aucune réticence ni réserve.

Une heure après cet acte solennel, le Tribunal de la Gruyère rendait son jugement en condamnant M^{lle} Caille et en faisant fi de la déposition sermentale du prêtre.

Si dans le canton de Fribourg, dit le mémoire de M^{lle} Caille, le serment d'un prêtre simplement orthodoxe ne vaut pas contre un croyant de certaine secte, au moins conviendrait-il de lui épargner la station du prétoire.

Si les mille francs du père Caille ne constituent pas un don et doivent représenter le paiement de sa sépulture privilégiée, c'est encore à la paroisse de Sâles et non à la commune de Sâles qu'ils doivent revenir, car le cimetière appartient à la paroisse et non pas seulement à une des communes de la paroisse.

La cause est appointée devant le Tribunal cantonal ; nous sommes curieux d'en connaître le jugement, car elle soulève des objections de nature excessivement délicate de droit ecclésiastique et de conscience.

Rectification. — C'est un défaut assez commun de se servir de verres qui grossissent pour voir les bataillons de son parti. Nous trouvons donc bien naturel que le *Fribourgeois*, cherchant à atténuer l'importance de l'abstention de la Gruyère dans la votation du 26 octobre, porte à 70 les libertards de Sorens.

Ce chiffre est absolument inexact ; les libertards en question, duement enrégimentés et abreuvés, dès la veille, au cercle soit-disant catholique, ne dépassaient pas le chiffre de 46. On les a comptés deux fois.

Ils étaient prêts à voter, dit le *Fribourgeois*. Pourquoi n'ont-ils pas voté, qui les en a empêchés ? Le bureau était constitué. Si l'un des membres du bureau n'a pas paru, il pouvait et devait être remplacé sans perte de temps.

Nécrologie.

Encore un excellent citoyen enlevé à la fleur de l'âge par l'inexorable Faucheuse.

M. Auguste Sudan, vétérinaire à Bulle, avait par sa loyauté, ses connaissances, son zèle, sa servabilité, réussi à se faire, dans la contrée, une clientèle solide et des amis nombreux et sincères. Une maladie qui ne pardonne pas, nous l'a enlevé après des souffrances cruelles qu'il endurait chrétiennement.

M. Auguste Sudan fut quelquefois notre collaborateur. Il nous a donné quelques notices sur les épizooties dans la Gruyère et la Veveyse et de temps en temps des *variétés*. C'est M. Auguste Sudan qui préparait pour notre journal les mercuriales des marchés que nous avons publiées pendant un certain temps et que nous nous proposons de reprendre avec les avis officiels, au nouvel-an.

Au revoir, ami.

Foire de Novembre.

La foire de Novembre a été relativement bonne si l'on songe qu'elle fait suite immédiatement aux foires de Fribourg et Romont. On comptait plus de 800 pièces de bétail sur le champ de foire et les prix se sont bien soutenus, surtout pour les vaches, près du veau et prêtes à rendre. Certains sujets ont été vendus à de beaux prix, et ont dépassé 825 fr.

Les transports par chemin de fer ont été moins nombreux que l'année dernière ; en par contre, et grâce au beau temps, de nombreux troupeaux sont partis sur les routes dans toutes les directions.

Affluence considérable de pores et porcelets, qui se sont vendus en baisse. En somme, bonne journée pour nos éleveurs. La vallée du pays d'Enhaut avait fourni un fort contingent de bétail bovin.

Société de Gymnastique.

La Société de Gymnastique de Bulle va commencer ses exercices en vue de la fête cantonale qui aura lieu en 1885 à Estavayer. Tous les jeunes gens désireux de faire partie de la Société sont cordialement invités à se rencontrer au local (aux Halles) samedi 15 courant à 8 h. du soir, ou à s'annoncer au plus tôt auprès de Léon Genoud, caissier de la Société. (Communiqué.)

Mgr. Marilley à Châtel.

Sa Grandeur Mgr Marilley, archevêque de Myre, avait été priée de bien vouloir venir célébrer, le 29 Octobre dernier, la sainte messe dans sa chère commune natale de Châtel-St-Denis. C'était le 80^{me} anniversaire de sa naissance. Monseigneur a accepté.

Vous pouvez penser quel bonheur et quelle joie cela a dû être pour le digne prélat et ses bourgeoises de Châtel-St-Denis. La réception se fit d'abord à la Cure ; Mgr. se rendit ensuite à l'Hospice. Le lendemain, il monta en chaire et, ému, il commu-

niqua à ses ouailles de son cœur. On ne chant.

Mgr l'ancien Grand Sa Grandeur, ainsi Fribourg. De son c une dépêche de féli

Au banquet, il y empreints des senti la piété les plus vi ceux de M. Genoud paroisse ; de M. Chi syndie.

Mgr Marilley av banquet tous ses a ceux qui, en 1884, d'âge.

Beau spectacle, aux côtés du vénér

Le

Mercredi les rue une animation extr

Une centaine de la Veveyse y étaien

Ils partaient pou la République Arge

M. Nicolas Geno dont la famille pro

a envoyé au pays u beau gars de 30 an qui voulaissent émigr

M. Genoud possè d'environ 6000 he

qu'il vient d'achet l'exploiter à la faç

et de nombreux ouv se sont présentés, fiancée.

Les émigrants s vailler comme ouv compte de M. Gen

70 francs par mois de transport et s'en

telle façon que l'é plus la nourriture

Donc nos cent mo les Helvètes sous D

riens sous le comte sade, mais pour la

quand même émus alpe chérie. Il y

tres qui chantaient dont le morne sil

l'âme.

Bref, lorsqu'une partons ; nous allons

tous montèrent rés depuis les wagons

ou entendait des vo te revoiyons, au mo

le temps de passer. A nos amis, qui n

voyage, santé, trav

É

Espagne. — I celles de l'an derr

cante et de Murcie, ferrées sont aujour

Asie. — Les p provoqué à Pondic

de l'Inde) des ino sont considérables.

rompues.

Etats-Unis. — démocrates, qui est

républicains, M. Bl

Aux Etats-Unis, deux degrés, comm

du reste, chez nou une certaine quant

exemple ; et ces éle sent et nomment à

M. Clewland est gique et capable. I

des abus scandaleu introduits depuis la

Aux Etats-Unis, gouvernement, c'est

dirait, pour les ca Confédération le C

donc très-étendu, co

Les maladies contagieuses des animaux domestiques en Suisse pendant l'année 1883.

Nous empruntons les détails et les tableaux qui suivent au travail de M. Strebel, vétérinaire à Fribourg, publié dans les Archives suisses de médecine vétérinaire rédigées par MM. Guillebeau, professeur à l'école vétérinaire de Berne, Zschokke, professeur à l'école vétérinaire de Zurich, et M. Strebel, vétérinaire à Fribourg.

1. Fièvre aphteuse. — Comme on peut le voir d'après les tableaux suivants, la fièvre aphteuse a subi, en Suisse, une notable augmentation pendant l'année 1883. Pas un seul canton n'est resté indemne de cette affection.

Maladies contagieuses en Suisse pendant l'année 1883, d'après les cantons.

	Fièvre aphteuse		Péripneumonie	Morve	Charbon	Rage canine	Gale du cheval	Gale de la chèvre
	Etables	Pâturages						
Zurich	183	—	1	1	15	1	—	—
Berne	196	13	—	9	14	20	1	—
Lucerne	61	—	—	—	2	12	—	—
Uri	133	52	—	—	—	—	—	—
Schwyz	22	3	—	1	2	—	—	—
Unterwald-le-Haut	2	3	—	—	4	—	—	—
Unterwald-le-Bas	1	—	—	—	—	—	—	—
Glaris	66	41	—	—	4	—	—	—
Zoug	23	—	—	—	—	—	—	—
Fribourg	56	4	—	5	2	2	—	—
Soleure	91	11	—	—	19	—	—	—
Bâle-Ville	27	—	1	—	—	—	—	—
Bâle-Campagne	55	—	—	—	—	—	—	—
Schaffhouse	41	—	—	—	—	—	—	—
Appenzell R.-Ext.	146	22	1	—	1	—	—	—
Appenzell R.-Int.	128	15	—	—	—	—	—	—
St-Gall	411	47	4	2	—	—	—	—
Grisons	354	147	—	1	2	—	—	1
Argovie	111	—	—	3	—	4	—	—
Thurgovie	331	—	—	1	13	—	—	—
Tessin	34	3	—	4	—	—	—	—
Vaud	121	3	—	—	2	—	—	—
Valais	13	—	—	—	5	—	—	—
Neuchâtel	110	51	—	—	—	—	—	—
Genève	45	—	—	—	—	—	—	—
Total	2760	415	7	27	85	39	1	1

Maladies contagieuses en Suisse pendant les derniers six ans.

	Fièvre aphteuse		Péripneumonie		Morve	Charbon	Rage	Gale du cheval
	Etables	Pâturages	Etables	Pâturages				
1878	375	1	3	—	64	63	33	—
1879	178	5	20	—	40	89	11	2
1880	543	9	36	1	39	103	1	1
1881	1882	457	20	—	26	78	8	1
1882	678	101	3	—	26	73	33	2
1883	2760	415	7	—	27	85	39	1

La fièvre aphteuse fut importée 24 fois en Suisse des pays étrangers : 8 fois d'Italie, 7 fois du sud de l'Allemagne (Bade et Wurtemberg), 5 fois de France, 2 fois d'Autriche-Hongrie 1 fois d'Alsace et 1 fois du Tyrol. Or, d'après M. Strebel, les dangers de contamination, par suite de l'introduction d'animaux de boucherie, ne changeront pas, tant que ces animaux ne seront pas conduits directement dans les abattoirs.

combattre cette maladie si redoutable, grâce à l'abatage de tous les animaux malades et contaminés.

Les 7 étables contaminées se répartissent ainsi : 4 dans le canton de St-Gall, 1 cas dans chacun des cantons de Zurich, Bâle-Ville et Appenzell R.-Ext.; 4 cas sont dus à l'importation d'animaux d'Autriche.

On évalue le nombre des animaux malades, pour l'année 1883, à 37,000 têtes de gros bétail. En évaluant les dommages que peut causer cette affection (perte de lait, diminution du prix de la viande, etc., etc.) à 45 francs en moyenne par tête de bétail, on obtient un chiffre total de 1,665,000 francs pour la perte que la fièvre aphteuse a causée en 1883 aux agriculteurs suisses.

3. Morve. — La morve a été constatée, sur 27 chevaux, dans 9 cantons, savoir : sur 2 chevaux dans le canton de Berne, sur 5 dans celui de Fribourg, et 4 dans celui du Tessin, etc.

4. Charbon. — La plupart des cas de charbon ont eu lieu dans les mois de février, avril, mai, juin, et ont été observés dans 13 cantons, dont : 19 dans le canton de Soleure, 15 dans celui de Zurich, 14 dans celui de Berne, 2 dans celui de Fribourg.

2. Péripneumonie. — Si la fièvre aphteuse a augmenté, par contre, la péripneumonie a diminué dans une forte proportion, par rapport aux années précédentes, grâce aux procédés employés en Suisse pour

5. Rage. — La rage a subi une légère augmentation, et s'est manifestée, dans 5 cantons, sur 39 chiens, tandis qu'en 1882, elle n'avait exercé ses ravages que sur 33 chiens, et sur 8 en 1881.

niqua à ses ouailles les sentiments qui débordaient de son cœur. On ne peut rien imaginer de plus touchant.

Mgr l'ancien Grand-Vicaire Chassot accompagnait Sa Grandeur, ainsi que M. Yenni, curé de l'hôpital à Fribourg. De son côté, Mgr Mermillod avait adressé une dépêche de félicitations et de bénédictions.

Au banquet, il y eut de nombreux discours, tous empreints des sentiments de la reconnaissance et de la piété les plus vives envers l'ancien évêque. Citons ceux de M. Genoud-Colliard, président du conseil de paroisse; de M. Chillier, professeur; de M. Jeanneret, syndic.

Mgr Marilley avait prié qu'on invitât également au banquet tous ses anciens camarades de la paroisse, ceux qui, en 1884, accomplissaient leur 80^{me} année d'âge.

Beau spectacle, ces têtes blanches et respectables aux côtés du vénérable Pasteur.

Les émigrants.

Mercredi les rues de Châtel-St-Denis présentaient une animation extraordinaire.

Une centaine de jeunes gens de la Gruyère et de la Veveyse y étaient rassemblés pour émigrer.

Ils partaient pour les environs de Baradère, dans la République Argentine.

M. Nicolas Genoud, dit à Josi, de Châtel-St-Denis, dont la famille prospère dans ces parages lointains, a envoyé au pays un de ses fils, M. Jean Genoud, un beau gars de 30 ans, pour chercher des compatriotes qui voulaient émigrer et tenter ailleurs la fortune.

M. Genoud possède près de Baradère une propriété d'environ 6000 hectares, soit environ 20,000 poses qu'il vient d'acheter de l'Etat. Il s'est proposé de l'exploiter à la façon suisse. Il a exposé ses conditions et de nombreux ouvriers de la montagne fribourgeoise se sont présentés, car la famille Genoud mérite confiance.

Les émigrants s'engagent, à leur arrivée, à travailler comme ouvriers pendant 15 mois pour le compte de M. Genoud. Ils reçoivent un salaire de 70 francs par mois. M. Genoud fait l'avance des frais de transport et s'en récupère en déduisant 20 fr., de telle façon que l'émigré reçoit net 50 fr. par mois plus la nourriture et un logement confortable.

Donc nos cent montagnards partant, non pas comme les Helvètes sous Diviko ou bien comme les Gruyériens sous le comte Pierre, pour la guerre ou la croisade, mais pour la fortune et le travail, étaient tous quand même émus de quitter leur Moléson et leur alpe chérie. Il y en avait qui pleuraient, d'autres qui chantaient pour ne pas pleurer, d'autres enfin dont le morne silence trahissait les sentiments de l'âme.

Bref, lorsqu'une voix de stentor cria « en avant, partons; nous allons nous débarrasser des libertards », tous montèrent résolus dans les voitures du départ et depuis les wagons qui les emportaient de Palézieux, on entendait des voix qui disaient « Fribourg, si nous te revoions, au moins l'épidémie libertarde aura eu le temps de passer. »

A nos amis, qui nous quittent, nous souhaitons bon voyage, santé, travail et fortune.

ÉTRANGER

Espagne. — De terribles inondations, rappelant celles de l'an dernier, ravagent les provinces d'Alcantare et de Murcie. Toutes communications par voies ferrées sont aujourd'hui interrompues.

Asie. — Les pluies excessives et incessantes ont provoqué à Pondichéry (possession française au sud de l'Inde) des inondations. Les pertes matérielles sont considérables. Les communications sont interrompues.

Etats-Unis. — C'est Cleveland, candidat des démocrates, qui est élu Président. Le candidat des républicains, M. Blaine, est donc battu.

Aux Etats-Unis, l'élection du président se fait à deux degrés, comme les nominations se pratiquaient, du reste, chez nous autrefois. Le peuple désigne une certaine quantité d'électeurs, un sur mille, par exemple; et ces électeurs, une fois choisis, se réunissent et nomment à leur tour le président.

M. Cleveland est un homme de 40 ans, loyal, énergique et capable. Il saura débayer l'administration des abus scandaleux que les républicains y avaient introduits depuis la mort de Lincoln.

Aux Etats-Unis, c'est le président qui nomme son gouvernement, c'est-à-dire son cabinet, comme qui dirait, pour les cantons le conseil d'Etat, et pour la Confédération le Conseil fédéral. Son pouvoir est donc très-étendu, comme on le voit.

Pour la Rédaction : C. GILLARD.

MISE D'IMMEUBLES

Les hoirs de Jean RIME dit à Colas à Charmey exposeront à vendre en mises publiques, pour cause de partage, le **lundi 24 courant au Maréchal-Fer-rant à Charmey**, de 2 à 4 heures de l'après-midi, ses immeubles désignés sous les articles 1464, 1465 et 1466 du cadastre de Charmey, vers Ste-Anne.

Pour les conditions s'adresser au soussigné.
1152] **A. Andrey, Notaire, à Bulle.**

Immeuble à vendre

A vendre de gré à gré l'immeuble désigné sous l'article 83 a de cadastre de Sorens, *La Pecosire*, pré et champ d'un hectare 56 ares 87 centiares (4 poses 143 perches). — S'adresser au

1153] **Notaire ANDREY à Bulle.**

M^{me} veuve Mélanie Sudan-Ecoffey, M^{lle} Rosalie Ecoffey, M. Sudan, curé, MM. Louis et Christophe Sudan-Andrey à Broc, M. Paul Sudan, pharmacien à Bulle, ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fils, neveu, cousin et frère

Monsieur Auguste SUDAN, vétérinaire, décédé à Bulle, le 13 Novembre 1884, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 38 ans, muni des saints sacrements.

L'ensevelissement aura lieu dimanche 16 Novembre, à 2 heures de l'après-midi.

Priez pour lui!

Bulle, le 14 Novembre 1884.

PHARMACIE SUDAN

Le public est prévenu que pour cause de décès la pharmacie sera fermée, **dimanche 16 Novembre**, de 1 à 5 heures du soir. [1150]

A VENDRE

faute de nouvel emploi immédiat, **15 licols pour bétail électoral, éprouvés et garantis.**

S'adresser au maître-valet de l'Ecurie catholique à Estavayer.

MISES PUBLIQUES

Le premier Lundi du mois de Mars prochain (1885), à 1 heure précise après-midi, il sera exposé en vente par voie de mise publique à de favorables conditions, la magnifique propriété ci-après désignée. Elle est avantageusement située au centre du village d'Avry-devant-Pont, d'où l'on jouit d'une vue admirable. Dans cette localité, qui est le chef-lieu d'une paroisse très populeuse, se trouvent les bureaux de la poste et du télégraphe. Cette propriété, à laquelle est attaché un droit perpétuel d'auberge, sous l'enseigne du *Lion-d'Or*, comprend : 1° Un beau et vaste bâtiment neuf, ayant 3 caves, dont 2 voûtées, 3 belles cuisines, 15 chambres spacieuses, un galetas de 225 mètres carrés, etc. 2° Une grange de construction remarquable. 3° 24 ares (2/3 de pose) d'excellent terrain, formant les jardins et vergers attenants aux bâtiments. La mise aura lieu par lots dont la division sera indiquée aux amateurs. L'enchère se tiendra en dite auberge. (H 783 F)

S'adresser à Alph. LIARD ou à Ch. MOULLET, au dit Avry. [1158]

MONT D'OR

de 2 à 4 kilog., à 1 fr. 50 ct. le kilog. **Choucroute de Berne** au détail à 40 ct. le kilog. [1143] à l'Hôtel de l'Union.

TOURBE

de 1^{re} qualité, au prix de 10 francs le char (environ 120 pieds cubes) rendue franco à domicile. [1147] Le bureau du journal indiquera.

CHILI

Les expéditions de bonnes familles d'agriculteurs recommenceront tous les 15 jours. S'adresser pour les brochures et tous renseignements à l'agence générale autorisée [1134]

Ph. ROMMEL & C^{ie} à Bâle, ou à son agent C. Schmidt à Bulle.

AVIS.

M. Etienne Steuby, à Estavayer, informe l'honorable public que depuis le 1^{er} courant, il a repris de M. Clarin le commerce de **chaux, ciment, gypses, liteaux, cock** etc., ainsi que la tenue du

Café de la Gare

en dite ville et qu'il s'efforcera de mériter la confiance soit par la qualité de ses marchandises soit par un service prompt et soigné. H 758 F

Estavayer, 15 Octobre 1884. [1117] **E. Steuby.**

Un bon vacher

sachant bien traire et soigner le bétail pourrait entrer de suite à la ferme de l'ophelinat Borel, à Dombresson (Neuchâtel). Salaire de 25 à 30 fr. par mois.

A VENDRE

1° des tuteurs d'arbres, de toutes dimensions. 2° de la belle paille. S'adresser au bureau du journal. [1145]

MISE DE BOIS

Jeudi 20 Novembre, au Café Gruyérien à Bulle, de 3 à 4 heures, mise publique et en bloc de

68 sapins rouges et 2 sapins blancs

démarqués sur la maraiche du Nirmont, appartenant à M. Pierre MOURA. Cette maraiche est située rière Bulle, au-dessus du Rio Berthoud. [1149]

Mise d'Immeubles

M. Célestin GREMION à Gruyères, comme tuteur naturel de sa femme Alphonsine née Rime, exposera à vendre aux enchères publiques **samedi 13 Décembre** prochain, dès les 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel du Maréchal-Ferrant à Charmey, les immeubles ci-après désignées :

Cadastre		Plan		
Article	F ^o	N ^o		
1389	2	47	Au village d'amont, Féginères, N ^o 47, habitation et place de 86 centiares (9 perches 68 pieds).	
1390	2	48	Au village d'amont, Féginères, jardin de 1 are 66 centiares (18 perches 40 pieds).	

Cette vente aura lieu sous des conditions de paiement particulièrement favorables. [1152]

Le soussigné recommande sa nouvelle

Filature de chanvre, de lin et d'étoupes,

des mieux organisée, à Messieurs les agriculteurs, pour broyer et filer à façon. Une expérience de longues années lui permet de garantir un excellent travail à des prix très modérés. Il se charge aussi du lavage et du tissage des fils. Prière de remettre les matières à filer à l'agent indiqué ci-bas ou de les envoyer directement à la Station Lenzbourg, Canton d'Argovie. [1150] (H 3627 Z) **J. Ant. WILLY.**

DÉPOT : M. Nigg à Romont. — On demande encore d'autres agents.

Alpenkräuter-Magenbitter

BITTER SUISSE

de J. Schärz & Comp. à Gutenberg (Berne)

Ce Bitter, préparé avec les plus grands soins, doit sa réputation toujours plus grande aux bons effets qu'il produit. **Excitant, digestif, stomacique, réchauffant**, il se recommande surtout aux personnes faibles et à celles qui souffrent de l'estomac. [905]

Seul dépôt pour la Gruyère, chez **Joseph Moura**, à Bulle.

!! Plus de Cheveux gris !!

par le **BROWN'S CAPILLAIRE** à fr. 2.75 le flacon.

Assortiment complet de **cravates**, depuis 20 ct. la pièce.

Parfumerie, savonnerie, broserie, peignes en tous genres.

Spécialités les plus renommées.

Poudre dentifrice du Tonkin à 25 ct. la boîte.

3 fr. de façon pour faire une natte avec des cheveux coupés ou tombés.

Grand choix de NATTES depuis fr. 4. 50.

Achat de cheveux.

Aimé Margot,

Coiffeur - Parfumeur,

Maison de Madame Placide Moura, à Bulle. [1122]

La Filature de chanvre, de lin et d'étoupes

à Hirschthal

Station de chemin de fer : **ENTFELDEN**, Argovie

primée aux expositions agricoles, se recommande aux agriculteurs pour broyer, peigner et filer à façon leurs matières de chanvre et pour écrémer le fil à des prix réduits. La filasse est filée dans toute sa longueur. Services consciencieux fils réguliers et forts.

Toutes les matières destinées à être filées chez nous sont à adresser en gare d'Entfalden, près Aarau, comme par le passé.

Schindler & Fricker.

DÉPOT chez M. J. B. Strago, nég., à Bulle. [1112]

La Filature de lin et tissage

à SCHLEITHEIM (Ct. de Schaffhouse)

se recommande aux agriculteurs pour filer, retordre, tisser et blanchir à façon du chanvre, du lin et des étoupes. Exécution prompte et soignée et à des prix modérés. Bonne et belle marchandise. Les frais de transport par chemin de fer aller et retour sont à la charge de la fabrique.

Pour des échantillons et renseignements s'adresser à nos dépôts : P. Galley aux Halles à Bulle; M^{me} Rossier-Cornu à la gare à Romont; M^{me} veuve Lemat à Lucens; Benoit Christen à Payerne; Pierre Oberson, rue des Bouchers N^o 93 et sur les places N^o 267 à Fribourg; Eugène Rapin à Corcelles; Jean Etter, nég. à Moudon. [1136]

AU MAGASIN DE Joseph Moura à Bulle

Grand choix de **vins blancs et rouges.** Liqueurs et spécifiques de la **Grande Chartreuse.** **EPICERIE. — Lessive Phénix**, véritable. [1101]

Banque populaire Suisse

(Succursale de Fribourg.)

Nous escomptons des billets à 3 mois 4 1/2 % + 1/10 % de commission par mois et ouvrons des crédits en comptes-courants garantis 4 3/4 % plus 1/8 à 1/2 % de commission par semestre, selon virement. (O Fr. 16.)

Les sociétaires jouissent d'une réduction sur les taux ci-dessus. [844]

La Direction.

Poëles

(FOURNEAUX)

— en poterie d'Alsace —

Chauffage sain et très économique. Grand et beaux choix, chez

Jean Christinaz, cadet, à Fribourg.

[1076]

Avis aux Cultivateurs.

La « **Filature de lin Burgdorf** » à Burgdorf (Berne) se charge, comme par le passé, du filage à façon du lin, du chanvre et des étoupes. Elle est à même de produire du bon fil, propre et régulier. Les matières sont filées dans leur longueur naturelle. — Sur demande l'établissement fait aussi la toile. Prix modérés.

DÉPOT : M. Eugène Wæber, Bulle. (H 1725 Y)

A VENDRE.

à proximité de la ville de Bulle un **beau domaine**

de la contenance de 11 1/2 hectares, environ 32 poses. [1127] S'adresser au notaire Favre à Bulle.

On demande à acheter

de la **paille** ou **marais** pour litière. — S'adresser au bureau du journal. [1141]

A VENDRE

Pour cause de **bonne ânesse.** S'adresser à E. Ansermoud, Château de Gruyères. [1146]

On demande à louer

Un petit **appartement** pour deux personnes. — S'adresser au bureau du journal. [1144]

A vendre

un **fourneau en fonte**, garni de briques réfractaires, pouvant servir pour vaste école ou magasin.

S'adresser à M. NARBEL, ingénieur de la C^{ie} Bulle-Romont, à Bulle. [1135]

On demande

un **ouvrier-tisserand**, au plus vite, chez JEAN HONGER, au Quartier du Pont, Corsier (Vevey).

La Poudre Cordiale Brun

Prix fr. 1. 50 le kg.

est le meilleur reconstituant pour les animaux domestiques. — Cette poudre est excitante, fortifiante et appétissante; elle ranime les forces et facilite la gourme. — Envoi pour tous pays.

Pharmacie Brun,

[1149] Place St-Gervais, GENEVE.

Imprimerie de la Gruyère, Gérant: Ch. Morel

TROISIEME
 PRIX DE
 Pour la Suis
 Pour l'Etran
 Prix du M
 On s'abonne
 de
 B
 Le
 Il y avai
 tion d'un c
 M. Théodo
 Perrier, ca
 réunis, l'a e
 M. le Doct
 a obtenu 1
 élu, pour la
 citoyens et
 cellente ac
 M. Volm
 candidat po
 à Estavayer
 timée par
 à toute ép
 nos luttes p
 de suffrages
 pourrait co
 devaient es
 rales dont je
 de la victoi
 prêt pour u
 était prêt a
 toire et fai
 nes et de ra
 allait être t
 nesse tépel
 pour renfor
 en quel char
 mes, si pais
 on croit pou
 d'une jurisp
 district de
 pourvu qu'o
 craindre de
 libéraux, su
 merveilles.
 Dieu, heu
 la Providen
 samedi, les
 sacrilège inv
 le bon droi
 voulu surtou
 les plus sca
 tervention.
 Les tépel
 l'ont bien pr
 des plus vieu
 de scènes a
 que les tépel
 tion la plus
 pouvait se ve
 être sensible
 duit ou intim
 élections à
 les maîtres
 religion, selo